Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900625-20251211-2025_06_06-DE

Mairie de GOUEZEC FINISTÈRE

Approbation du tarif de délaissé communal pour l'année 2026

Délibération n°2025-06-06 | Conseil municipal du 11 décembre 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de GOUEZEC s'est réuni en session ordinaire le jeudi 11 décembre 2025 à vingt heures à la mairie, sous la présidence de Madame Cécile NAY, Maire.

Présents :

MME CECILE NAY, Maire, MME LAURA THOMAS, M JEAN PERENNOU, Adjoints,
M LUC BOURHIS, M DENIS ISSE, MME ANNE TALBOT, MME TIFFANY BIENVENU, MME SABRINA JAFFRE, MME CHARLINE GENTRIC, M VINCENT PRAT, Conseillers municipaux.

Pouvoir :

M REMI MOAL donne pouvoir à M LUC BOURHIS
M CHRISTIAN MESSEIN donne pouvoir à MME CECILE NAY
MME GWENDOLINE GRISON donne pouvoir à MME LAURA THOMAS
MME EMILIE COMBOT donne pouvoir à MME SABRINA JAFFRE

Secrétaire de séance : MME ANNE TALBOT

Membres en exercice : 14

Exposé des motifs :

Madame NAY Cécile, Maire de GOUEZEC propose au Conseil Municipal de voter le tarif du délaissé communal pour l'année 2026. Le présent tarif sera applicable à compter du 01 janvier 2026.

DELAISSE COMMUNAL (VOIRIE, CHEMIN RURAL, ...)	Proposition 2026
Prix du m²	5,00€

DELIBERATION

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire :

- APPROUVE le tarif du délaissé communal pour l'année 2026

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 14	Contre : 0	Abstentions :0

Fait et délibéré à Gouézec, le 11/12/2025
Le Maire,
Cécile NAY

MAIRIE DE GOUEZEC 29 (Finistère)